Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 16h19
Référence de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB108_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°108 -

MARCHÉS PUBLICS

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX PORTANT SUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SOULANGES

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONTRATS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FORMET

Suite à l'arrêté de mise en demeure pris par la police de l'eau le 28 juillet 2023, relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de Soulanges, la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der (CCVCD) a engagé les études nécessaires à la définition d'un programme de travaux permettant de répondre aux exigences réglementaires.

À la suite de l'étude diagnostique du système d'assainissement, la CCVCD s'est adjoint les services d'un maître d'œuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement de Soulanges.

Le programme de travaux, issus des études de conception, comprend notamment la réhabilitation des réseaux de collecte afin de réduire les eaux claires parasites permanentes, la réhabilitation et le redimensionnement du poste de refoulement existant, la création d'un réseau de transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration, la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité nominale de 555 Equivalents Habitants (EH), la reconstruction du déversoir d'orage n°1 avec mise en place d'un point d'autosurveillance A2, ainsi que la démolition de la station d'épuration existante.

À ce jour, le maître d'œuvre a produit les études de projet. Aussi, la nouvelle installation de traitement sera constituée d'une filière de lagunage aéré, avec un rejet des eaux traitées par infiltration sur le site de la nouvelle station. Le montant prévisionnel total de cette opération de travaux s'élève à 1.848.563,50 € H.T..

À ce stade, il convient donc de lancer une consultation allotie de travaux, dans le cadre d'une procédure adaptée, afin de sélectionner les entreprises chargées de réaliser cette opération. Le projet d'allotissement prévoit cinq lots décomposés comme suit :

- Lot n°1 : construction de l'unité de traitement par lagunage aéré ;
- Lot n°2 : réhabilitation du poste de pompage et création des ouvrages annexes ;
- Lot n°3 : pose du réseau de refoulement des effluents ;
- Lot n°4 : démolition de la station d'épuration existante ;
- Lot n°5 : réhabilitation du réseau d'assainissement communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **APPROUVER** le projet de mise en conformité du système d'assainissement sur la commune de Soulanges ;

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, et toute pièce relative à cette affaire ainsi que prendre toute décision concemant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ;

3°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;

4°/ **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 et le seront en 2027.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.